



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Enfants, MIH et perturbateurs endocriniens

Question écrite n° 15341

Texte de la question

Mme Delphine Batho interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'augmentation constante de la prévalence de la maladie de l'hypo minéralisation des molaires et incisives permanentes (MIH) des enfants. Cette maladie était quasiment inexistante dans les années 1980, elle a été décrite pour la première fois en 2001 et affecte aujourd'hui entre 15 % et 18 % des enfants âgés de 6 à 9 ans. Elle se caractérise par une dégradation rapide de l'émail des molaires permanentes, et peut toucher également les incisives. Cette détérioration progressive de la dent entraîne une hypersensibilité dentinaire très douloureuse pour l'enfant, qui complique d'autant plus le traitement. Il est souvent nécessaire de dévitaliser la dent, de la couronner, et dans les cas les plus sévères de l'extraire. Le traitement du MIH est lourd pour les jeunes enfants, il s'accompagne souvent de soins d'orthodontie et un suivi médical trimestriel est nécessaire. Les frais sont élevés, le reste à charge étant important pour les parents. Si les causes de cette maladie sont encore à déterminer avec certitude, le lien avec les perturbateurs endocriniens est fortement suspecté par les scientifiques. Une étude publiée en juin 2013 dans une revue de santé américaine démontre une corrélation entre les défauts de minéralisation de l'émail dentaire et l'exposition à faibles doses au BPA lors de la période de développement *in utero*. Le développement croissant de cette maladie et ses conséquences sur les dents permanentes des enfants en font l'un des principaux enjeux actuels en matière de prévention dentaire. Alors que le coût annuel des maladies attribuables aux perturbateurs endocriniens dans l'Union européenne se chiffre à 150 milliards d'euros, le développement croissant du MIH a en outre un impact financier important sur la protection sociale. Aussi elle souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement envisage de prendre pour lutter contre l'essor de cette maladie et faciliter le dépistage et la prise en charge rapide des enfants atteints du MIH.

Texte de la réponse

En France, on estime que 15 à 18% des enfants de 6 à 9 ans souffrent d'un MIH (Molar incisor hypomineralization), aussi appelé hypo minéralisation des molaires et des incisives. La maladie se développe lors de la formation de l'émail de la première molaire permanente qui débute durant le dernier trimestre de la grossesse et se termine vers l'âge de 3 ans. Elle se voit à partir de 6 ans, quand poussent les dents définitives. Il s'agit de tâches qui apparaissent sur les dents dues à un défaut qualitatif de l'émail et qui affectent les premières molaires permanentes et parfois les incisives. L'impact de cette maladie est important pour l'enfant atteint et sa famille avec notamment une hypersensibilité dentinaire, une fonction masticatoire affectée par la douleur, une hygiène buccale difficile liée à l'hypersensibilité au brossage et son corollaire de détérioration rapide de l'émail et de carie. L'étiologie multifactorielle est évoquée dont l'exposition de l'embryon et/ou du nouveau-né à des perturbateurs endocriniens comme le bisphénol A, la pollution environnementale (exposition aux dioxines), les infections respiratoires et/ou oto-rhino-laryngologiques répétées (otites, bronchite, etc.), une hypoxie à la naissance, les troubles du métabolisme phosphate/calcium et la prématurité. Le dépistage précoce de cette maladie est essentiel, afin de mettre en œuvre rapidement les mesures nécessaires de prévention (hygiène, maîtrise de la douleur, prévention de la carie et traitements préventifs associés). Cette anomalie doit être prise en charge avant l'apparition des complications afin d'éviter des soins dentaires nombreux avec des

difficultés techniques de restauration. Les mesures qui peuvent contribuer au repérage précoce de cette anomalie sont : - l'examen bucco-dentaire de la femme enceinte entre la 4ème semaine de grossesse et le 4ème jour après l'accouchement pour repérer des situations d'exposition à risque, - l'extension des examens bucco-dentaires triennaux « MT 'dents » à l'âge de 3 ans en avril 2019, - le dépistage de la maladie lors de l'examen bucco-dentaire à 6 ans, - l'incitation à la consultation annuelle du chirurgien-dentiste pour les enfants à partir d'un an, - la poursuite des formations médicales continues des chirurgiens-dentistes au dépistage de cette maladie. D'autres acteurs contribuent à l'information sur le MIH. Il s'agit du Réseau environnement santé qui mène des actions de sensibilisation de la population et des chirurgiens-dentistes au MIH. En 2014, la France était le premier pays dans le monde à avoir adopté une Stratégie Nationale sur les perturbateurs endocriniens (SNPE). Le rapport d'évaluation de la SNPE par les inspections générales des ministères chargés de la transition écologique, de la santé et de l'agriculture remis en décembre 2017, conclut à la pertinence de cette stratégie spécifique et fait des recommandations pour sa révision et son renforcement. Une deuxième Stratégie sur les perturbateurs endocriniens (SNPE2 2019-2022) est en cours d'élaboration et elle constituera une composante importante du futur plan national santé environnement 4. Cette SNPE renforcera l'information du public avec la mise en place d'un site d'information en 2019 sur les risques liés à l'utilisation de certains produits chimiques et la formation des professionnels de santé et de la petite enfance aux risques par rapport aux perturbateurs endocriniens. Le projet de SNPE 2 est consultable en ligne.

Données clés

Auteur : [Mme Delphine Batho](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15341

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 décembre 2018](#), page 11639

Réponse publiée au JO le : [26 février 2019](#), page 1952